

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – KENYA*

Les voyageurs doivent obligatoirement présenter à leur embarquement l'un des documents suivants :

- Soit **Une preuve numérique de vaccination complète contre le Covid-19** authentifiée sur le site de [Global Haven](https://globalhaven.org/) pour les voyageurs âgés de 18 ans et plus.
- Soit **Un certificat de test PCR négatif de moins de 72 heures** à compter de l'embarquement pour le vol vers le Kenya pour les voyageurs de 5 ans et plus. Ce certificat doit être en anglais. Ce test PCR devra être authentifié et vérifié dans le cadre de la « Trusted Travel Initiative » (TT). Cette procédure est à faire avant le départ sur ce site, <https://globalhaven.org/>.

Il ne sera pas possible d'entrer au Kenya sans "code TT".

- Soit **Un certificat de rétablissement de la Covid-19**, en anglais (au format papier) certifiant la guérison effective d'une infection par SARS-COV-2 au cours des 90 jours précédents.

Les voyageurs non vaccinés pourront être soumis à un test antigénique à leur charge à leur arrivée au Kenya.

- Tous les voyageurs devront également **remplir avant le départ un formulaire de santé** accessible sur le lien suivant : [COVID-19 Travellers Health Surveillance Form](https://www.cdc.gov/travel/need-to-know/covid-19-travellers-health-surveillance-form). Ils devront présenter à l'enregistrement le code QR obtenu en format numérique ou papier.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet¹ :

- Fournir un certificat de vaccination.

Pour les voyageurs de 12 ans et plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :

- Soit le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h avant votre départ.
- Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le départ).

Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).

- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site <https://app.euplf.eu/#/>.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !



*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 13/04/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..